



# La Rochelle teste la crème solaire en distributeur sur la plage

vendredi 26 juillet 2024, par [lpe](#)

En août et septembre 2024, La Rochelle expérimente une solution originale et inédite pour lutter contre les effets nocifs des expositions au soleil : Des bornes de distribution gratuite de crème de protection solaire seront installées du 5 août à fin septembre 2024 Square Valin et plages des Minimes et de la Concurrence. Cette expérimentation estivale est menée avec la Ligue contre le cancer. Elle répond aux objectifs de prévention inscrits au Contrat local de santé de l'agglomération.

Pierre angulaire du dispositif, les Sun'box délivrent une crème solaire de très haute protection SPF 50+ produite en France par les laboratoires Phytogénèse. Pour éviter toute contamination ou salissure la distribution est réalisée sans contact, par passage des mains sous des capteurs infrarouges. Les Sun'box sont aussi prétexte à prévention. Outre les bons gestes et messages qui y sont affichés, les bornes ont été placées au niveau des toilettes publiques pour que les agents municipaux, permanents et saisonniers formés par une chargée de prévention de la Ligue contre le cancer, puissent communiquer les bons gestes à adopter et répondre aux questions.

Pour rappel, l'exposition aux rayonnements solaires constitue la principale cause des cancers de la peau. Dans un espace ensoleillé, l'utilisation régulière d'une protection solaire est impérative, en particulier pour les enfants.

Signé pour 5 ans de 2023 à 2028, le Contrat local de santé de l'agglomération de La Rochelle fédère 45 partenaires institutionnels locaux (les 28 communes de l'agglomération, le Groupe hospitalier la Rochelle-Ré-Aunis, La Rochelle Université, les Communautés professionnelles territoriales de santé, la Caisse primaire d'assurance maladie, la Caisse d'allocations familiales, les associations...) et doit répondre aux grands enjeux spécifiques du territoire. Ceux-ci ont pu être définis à partir d'un état des lieux réalisé par l'Observatoire régional de santé et remis en mars 2023.

Cinq grands domaines d'action ont été définies : l'accès aux soins, la santé mentale et la lutte contre la souffrance psychosociale, le cadre de vie et la santé environnementale, les comportements et habitudes favorables à la santé et la lisibilité des politiques et actions en faveur de la santé des habitants.

<https://boutique.lepetiteconomiste.com>